



## DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR  
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex  
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03  
E-mail : [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)  
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

# BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

## « Le Noël du Futsal »

samedi 16 décembre  
à **Vaison-la-Romaine** et **Vedène**.

A quelques jours des fêtes de fin d'année, la Fédération Française de Football et le District Grand Vaucluse vous proposent de participer au « Noël du Futsal ».

L'occasion pour les clubs, de convier leurs joueurs de **U6 à U9** pour un rassemblement de type « anim'futsal » et partager un moment convivial avant les vacances.

Il s'agit là d'un temps fort que le **District Grand Vaucluse** encourage et pendant lequel les clubs pourront associer leurs animations habituelles de fin d'année (arbre de Noël, venue du Père Noël, opération solidaire...).

Ces plateaux sont ouverts à tous les clubs mais les places sont limitées donc merci de renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint au plus vite.

**Organisation** : 1 seule équipe par club. U6 U7 le matin / U8 U9 l'après-midi.



# PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



**BULLETIN OFFICIEL**

**NUMERO 20**

**DU 15 Décembre 2023**

**COMITE DE DIRECTION**



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

## **Réunion du Lundi 4 Décembre 2023**

**Présents :** MM. BENOIT – BERTHELOT – BERANGER – MAKHECHOUCHE – RIPPET – GUIGUE – BERANGIER – IASIO  
MME DOSSARD

**En visio :** M. ALLIO – ARNAUD MME GARCIA

**Excusés :** M. BEN AISSA – RANC – BEN ALI – SAHBI – MANIERE

**Absent :** MME CANOVAS

**Assiste :** M. PIETRI (Directeur Administratif)

### **Commissions :**

Le Comité de Direction valide la candidature suivante :

- M. EL BERKANI Karim – Commission de Discipline

### **Arbitres :**

La commission des Arbitres a souhaité interpeller le Comité de Direction par courrier sur l'augmentation des propos racistes dans les tribunes et la violence sur les terrains.

### **Montées/Descentes jeunes :**

Le Comité de Direction valide le tableau des montées/descentes en jeune. Il sera publié sur le site du district prochainement.

**Christophe BENOIT**  
Président

**Alain BERTHELOT**  
Secrétaire

## **INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE**

**Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions. Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.**

### **CLUBS BENEFICIAANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2023/2024**

**LISTE DES CLUBS BENEFICIAANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 du Statut de l'arbitrage.**

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2023/2024 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

**SP. COURTHEZON JONQUIERES U18R2**

ST. MAILLANAIS - D3  
ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE  
FC TARASCON  
FA CHATEAURENARD D1  
SORGUES ESP D2  
VISAN JS  
BARTHELASSE US  
BEDARRIDES AS U18D1  
VELLERON SO  
VIOLES AVS

## LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIAIRE DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2023/2024

F.A. VAL DURANCE - R2 et D2  
AV.C. AVIGNONNAIS  
CAVAILLON ARC D2 et U19D1

## **DISCIPLINE ET REGLEMENTS**

### COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### Réunion du Mercredi 13 Décembre 2023

**Présents** : MM. CRESPIAN Raymond, ROCHER Lionel, Mme GUEGAN Martine,

**Excusé** : MM. STORCK Benjamin, ILAFKIHEN Tarik. Mme GONDRAN Lina

### NOUVEAUX DOSSIERS

DOSSIER N° 117 : ST DIDIER PERNES / LES MINOTS DU VASIO – DISTRICT 3 du 03/12/2023  
DOSSIER N° 135 : LES MINOTS DU VASIO / VENTOUX SUD – U18 FEMININE à 8 du 09/12/2023  
DOSSIER N° 136 : TARASCON FC / TOURAINE US – U15 FEMININE à 8 du 09/12/2023  
DOSSIER N° 137 : LES VALAYANS / RASTEAU AS – DISTRICT 3 du 10/12/2023  
DOSSIER N° 140 : DENTELLES FC / GADAGNE CAUMONT LE THOR – U17 Brassage D2D3 du 10/12/2023

### Dossiers en attente

DOSSIER N° 114 : MONTEUX O / AVIGNON US – DISTRICT 1 du 12/11/2023  
DOSSIER N° N 138 : PERTUIS USR / GOULT ROUSSILLON – DISTRICT 2 du 10/12/2023  
DOSSIER N° 139 : AVIGNON CFC / MISTRAL ACADEMIE – U15D1 du 10/12/2023

### RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Reserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

### IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

**Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.**

**La commission rappelle aux clubs U12 N1 et U13 N1 que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.**

---

**DOSSIER N° 117 : ST DIDIER PERNES / LES MINOTS DU VASIO – DISTRICT 3 du 03/12/2023**

Vu l'évocation faite par M SALMIERI Cédric du club de MINOTS DU VASIO en date du 04/12/2023.

Cette évocation porte sur la participation et la qualification du joueur TAVARES GOMES Bernardino au motif que ce joueur a participé au match alors qu'il était en état de suspension.

Vu l'absence de réponse de ST DIDIER PERNES suite à la demande de la CSR.

Attendu qu'après vérification du fichier discipline il s'avère que le joueur TAVARES GOMES Bernardino avait reçu une sanction **de 5 matchs dont 2 avec sursis** en date du 6/11/2023

Attendu que joueur TAVARES GOMES Bernardino a purgé sa suspension sur les rencontres D3 du

- 12/11/2023 VIOLES -ST DIDIER- PERNES
- 19/11/2023 ST DIDIER PERNES- PIOLENC
- 26/11/2023 ST DIDIER PERNES – VILLENEUVE

Donc ce joueur pouvait bien prendre part à cette rencontre.

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit la réclamation non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain ST DIDIER PERNES – LES MINOTS DU VASIO 2 à 1**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 135 : LES MINOTS DU VASIO / VENTOUX SUD – U18 FEMININE à 8 du 09/12/2023**

Vu le courrier électronique du club de LES MINOTS DU VASIO en date du 08/12/2023 qui précise :

« L'équipe de LES MINOTS DU VASIO ne sera pas présente à la rencontre du 09/12/2023 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à LES MINOTS DU VASIO (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 136 : TARASCON FC / TOURAINE US – U15 FEMININE à 8 du 09/12/2023**

Vu le courrier électronique du club de TOUR D'AIGUES en date du 09/12/2023 qui précise :

« L'équipe de TOUR D'AIGUE ne sera pas présente à la rencontre du 09/12/2023 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à TOUR D'AIGUE (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 137 : LES VALAYANS / RASTEAU AS – DISTRICT 3 du 10/12/2023**

Vu la réclamation d'après match envoyée par le club de RASTEAU AS jugée irrecevable car non nominative.

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réclamations et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, alinéa 2 des RG FFF)

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain LES VALAYANS – RASTEAU AS 5 à 2**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 140 : DENTELLES FC / GADAGNE CAUMONT LE THOR – U17 Brassage D2D3 du 10/12/2023**

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M PONGE Rémy dirigeant de DENTELLES FC

Cette réserve porte sur la qualification et la participation au match des joueurs de GADAGNE CAUMONT LE THOR suivant

- VITALE Ange

- GERIN Valentin
- PEUGET Zackari
- AUBERY Arthur

Au motif que « ces joueurs sont titulaires d'une licence frappée du cachet mutation hors période alors que le règlement limite à 1 leur inscription sur la feuille de match ».

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique en date du 11/12/2023 reprenant les termes de la réserve.

La CSR juge en premier ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification du fichier licence de la ligue méditerranée il s'avère que les joueurs de l'entente jouant sous le nom de suivants :

- GERIN Valentin
- PEUGET Zackari
- AUBERY Arthur

Sont titulaires d'une licence frappée du cachet mutation hors période.

Par conséquent GADAGNE CAUMONT LE THOR se trouve en infraction avec l'ART 160 Alinéa 1 des Règlements Généraux de la F.F.F.

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à GADAGNE CAUMONT LE THOR pour en porter bénéfice à DENTELLES FC**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

## COMMISSION GENERALE D'APPEL

### MODALITÉS DE RECOURS

Les décisions prises par la Commission Générale d'Appel en 2<sup>ème</sup> instance peuvent être frappées d'appel en 3<sup>ème</sup> et dernière instance auprès de la COMMISSION GÉNÉRALE D'APPEL DE LA LIGUE MÉDITERRANÉE, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 70,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Toutefois, en ce qui concerne les mesures administratives prises par la Commission des arbitres, la Commission Générale d'Appel juge en second et dernier ressort. Dans ces cas de figure, la présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification.

La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport.

## Réunion du Jeudi 7 Décembre 2023

**Présents :** M. SCHNEIDER (Président) – MM. BOIX – FERRIGNO – CUILLERAI – GIELY – LECHELLIER

**Excusés :** Mme SANCHEZ – MM. ARNAUD, IFAOUI, VILLALONGA

### DECISIONS

#### AFFAIRE N°10 : Appel d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements en date du 15/11/2023.

Appel recevable du club de **I'US THOROISE**, reçu par courrier en date du 16/11/2023, de la décision de la Commission des Statuts et Règlements du 15/11/2023, parue le 16/11/2023, BO N°16 : « Pour le dossier N°82 : **S.MAILLANE / LE THOR US – D3 du 05/11/2023** (...) La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à LE THOR pour en porter bénéfice à MAILLANE ST et donne un match de suspension à LAGRAMAT Rafik à compter du 20/11/2023 pour avoir participé à un match alors qu'il était suspendu ».

Après rappel des faits et des procédures  
Jugeant en appel et deuxième ressort.

#### Après audition de :

**M. Frédéric VANDERN, Représentant**

**M. Rafik LAGRAMAT**

**M. Jean-Pierre JUILARD, pour I'US THOROISE**

**Mme Anaïs RICARD, Représentante pour S. MAILLANAIS, par voie de visioconférence**

Après débats contradictoires et explications diverses

Après étude des pièces versées au dossier,

Considérant qu'en introduction le Président rappelle le rôle de la Commission Générale d'Appel.  
Qu'il passe ensuite la parole à M. VANDERN, représentant de **I'US THOROISE**.

Considérant que M. VANDERN constate des anomalies sur l'application Footclubs concernant le cas étudié.  
Qu'il déclare que Footclubs est la référence en ce qui concerne les sanctions et leurs dates d'application.

Considérant que la parole est ensuite donnée à M. LAGRAMAT, joueur de l'**US THOROISE**, qui confirme qu'après avoir reçu deux cartons jaunes, il lui a été présenté un rouge sur la rencontre face à GRAVESON.

Considérant que M. JUILARD, éducateur du club de l'**US THOROISE**, confirme les déclarations de M. LAGRAMAT.  
Qu'il déclare avoir demandé au secrétaire du club la situation du joueur.

Considérant que Mme RICARD, représentante de **S. MAILLANAIS**, en visioconférence de telle sorte à ce que l'ensemble des parties puissent entendre tous les éléments et arguments des uns et des autres dans le cadre du débat contradictoire, déclare avoir été avertie de la suspension de M. LAGRAMAT et a adressé au district une réclamation concernant la participation de ce joueur à la rencontre.

Considérant qu'un membre de la commission présente le rapport de l'arbitre.  
Qu'il y est indiqué que le joueur considéré a fait l'objet d'un carton blanc à la 21<sup>ème</sup> minute. Puis d'un carton jaune à la 25<sup>ème</sup> et un nouveau carton jaune à la 72<sup>ème</sup> donc carton rouge signifiant son expulsion.

Considérant que M. VANDERN déclare que le match c'est terminé à 11 joueurs sur le terrain.

Considérant qu'un membre de la commission précise alors qu'il y avait lieu pour le club de l'**US THOROISE** de signaler la faute technique.  
Que le Président rappelle que le règlement de la F.F.F. prévaut.

Considérant que l'article 4.2 du Règlement Disciplinaire précise que tout licencié exclu à l'occasion d'un match de compétition officielle par décision de l'arbitre est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant de chaque équipe de son club.  
Que dès lors, la Commission des Statuts et Règlements a fait une juste application desdits règlements et que le joueur exclu lors d'une rencontre ne peut participer à la rencontre suivante s'il n'a pas purgé le match de suspension automatique.

Considérant ainsi que la Commission Générale d'Appel ne relève aucune irrégularité quant à la décision de la Commission des Statuts et Règlements sur le fond.  
Que la C.S.R. a réalisé une juste application des règlements généraux et spécifiques au District quant aux faits relevés

**Par ces motifs,  
La Commission Générale d'Appel décide :**

**1/ DE CONFIRMER la décision de la Commission des Statuts et Règlements.**

**2/ De mettre les frais d'appel et de déplacements des officiels à la charge du club appelant, l'US THOROISE.**

**AFFAIRE N°11: Appel d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements en date du 29/11/2023.**

Appel recevable du club de l'**US AVIGNON**, reçu par courrier en date du 30/11/2023, de la décision de la Commission des Statuts et Règlements du 29/11/2023, parue le 30/11/2023, BO N°18 : « Pour le dossier N°85 : **MONTEUX O. / AVIGNON US – D1 du 12/11/2023 (...)** La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à AVIGNON US, MONTEUX O. gardant quant à elle son résultat acquis sur le terrain »

Après rappel des faits et des procédures  
Jugeant en appel et deuxième ressort.

**Après audition de :**  
**M. Carl CHERAGA, Président**  
**M. Safin TAMMINE**  
**M. Karim ZAMOUN pour l'US AVIGNON**  
**M. Malik DARRADJI, Président**  
**M. Alain SEMPERE pour O. MONTEUX**

**Après avoir noté les absences excusées de :**  
**M. Safin TAMMINE, pour l'US AVIGNON**  
**M. Mourad TALEB**  
**M. Wilfried GIACOMO, pour O. MONTEUX**

Après débats contradictoires et explications diverses

Après étude des pièces versées au dossier,

Considérant qu'après avoir entendu les clubs de l'**US AVIGNON** et de l'**O.MONTEUX**, la Commission Générale d'Appel, décide de mettre son jugement en délibéré compte tenu des explications fournies par l'US AVIGNON afin d'en vérifier les dires, notamment auprès de la Commission du Statut de l'Arbitrage.

**Par ces motifs,  
La Commission Générale d'Appel décide :**

**1/ METTRE LE DOSSIER EN DELIBERE**

Le Président de séance  
M. Robert SCHNEIDER

Le secrétaire de séance  
M. Auguste BOIX

# ACTIVITÉS SPORTIVES

## COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### Réunion du Lundi 11 Décembre 2023

**Présents** : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, NICOLAS (par téléphone),

**Excusé** : M. RANC

### SECTEUR CHAMPIONNAT

#### Rencontre du 10/12 non jouées et à jouer :

**D1** : Match N° 26501390 : COURTHEZON JONQUIERES / CAMARET le 20/12 à 20h00

**D2** : Match N° 26501677 : CAVAILLON ARC / VILLENEUVE le 07/01 à 15h00

Match N° 26501681 : CARPENTRAS FC / BARBENTANE le 17/12 à 15h00

Match N° 26501547 : ORANGE FC / GORDES ESP le 17/12 à 15h00 (Désolé pas d'autre date)

**D3** : Match N° 26502210 : TOUR D'AIGUES / GOULT ROUSSILON le 07/01 à 15h00

**D4** : Match N° 26504242 : MONDRAGON 2 / LAPALUD le 07/01 à 15h00

Match N° 27288909 : CARPENTRAS FC 2 / NYONS 2 le 17/12 à 13h00

Match N° 26505018 : CAVAILLON 2 / LES VIGNERES le 07/01 à 13h00

Pas de date pour les autres rencontres, mais si la liste s'allonge, certaines coupes seront supprimées (Espérance et Ulysse Fabre)

En réponse à **LAPALUD US**, dans un premier temps nous adresser l'accord des clubs adverses concernés.

#### D4 :

En réponse à **AS RASTEAU**, nous adresser l'accord des clubs adverses concernés (1 demande par match)

Le match N° 26539275 : MONTFAVET / TRAVAILLAN du 14/01 se jouera à 15h.

### SECTEUR COUPE

#### COUPE ROUMAGOUX

Le match N° 27648938 : LAPALUD / MORNAS du 17/12 est avancé au Vendredi 15/12 à 20h00.

## COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### Réunion du Mardi 12 Décembre 2023

**Présents** : MM. GARCIA, BOCHET, ABEILLE.

**Excusés** : M. DANY, Mme NICOLAS

### SECTEUR CHAMPIONNAT

#### U16D2 :

**ISLES BC** déclare Forfait Général. Les résultats sont annulés.

#### U15 et U17 Brassages

Les rencontres reportées le 10/12/2023 sont fixées au Dimanche 17 Décembre 2023 et Mercredi 20/12/2023, clubs avisés par courriel

#### U14 D1 :

Le match N° 26670222 : ORANGE FC / VEDENE LE PONTET se jouera le 06/01/2024

#### U14 D2 :

Le match N° 26904827 : US TOURAINE / CAVAILLON ARC  
 Le match N° 26904519 : DENTELLES FC / LES MINOTS DU VASIO  
 Le match N° 26925975 : OPPEDE MAUBEC / VAL DURANCE FA

**Match à jouer le 23/12/2023 (après accord des clubs) :**

U15D1 : Le match N° 26621060 : MISTRAL ACADEMIE / CAVAILLON ARC  
 U16D2 : Le match N° 26905376 : FCEA / BOLLENE RCB  
 U18D1 : Le match N° 26856196 : PIOLENC AS / ST REMY FC  
 U19D1 : Le match N° 26807468 : ISLE BC / CHATEAURENARD FA  
 U19D1 : Le match N° 26807512 : DENTELLES FC / AVIGNON OUEST

En attente :

U17 D1 : Le match N° 26621732 TOURAINE US / MISTRAL ACADEMIE

**Désignations matchs en retard :**

DIVISION	N°MATCH	EQUIPE	EQUIPE	DATE
U19D1	26807481	ISLE BC	DENTELLES FC	06-janv
U19D1	26807485	SARRIANS	ORANGE GRES	06-janv
U19D1	26807499	CHATEAURENARD FA	AVIGNON OUEST	06-janv
U19D1	26807468	ISLE BC	CHATEAURENARD FA	23-déc
U19D1	26807472	SARRIANS	AVIGNON OUEST	
U19D1	26807501	DENTELLES FC	SARRIANS COM	
U19D1	26807512	DENTELLES FC	AVIGNON OUEST	23-déc
U19D1	26807517	SARRIANS	LE PONTET VEDENE	
U19D1	26807519	LES ANGLAS EMAF	CHATEAURENARD FA	
U19D2	26950467	CHATEAURENARD FA 2	PRETUIS USR	09-déc
U19D2	27068323	LES VIGNERES	ENT CAROMBVENTOUX	13-janv
U18D1	26854367	SCJ	ST SATURNIN US	06-janv
U18D1	26854368	CHEVAL BLANC	CALAVON FC	06-janv
U18D1	26854372	PIOLENC AS	GOULT ROUSSILLON	06-janv
U18D1	26856200	DENTELLES FC	ST REMY FC	06-janv
U18D1	26854355	PROVENCE RC	CALAVON FC	23-déc
U18D1	26856196	PIOLENC AS	ST REMY FC	23-déc
U18D1	26854395	CHEVAL BLANC	PIOLENC AS	
U18D1	26854397	SCJ 2	ACA	
U18D1	26856208	DENTELLES FC	PROVENCE RC	
U18D1	26854399	ST SATURNIN US	CALAVON FC	
U18D1	26856207	BEDARRIDES AS	ST REMY FC	
U17D1	26621700	ISLE BC	ST JEAN DU GRES	07-janv
U17D1	26621702	VEDENE LE PONTET	CAVAILLON ARC	07-janv
U17D1	26621701	SCJ	TOURAINE US	07-janv
U17D1	26621703	CALAVON FC	MISTRAL ACADEMIE	07-janv
U17D1	26621705	ETOILE D'AUBUNE	VAL DURANCE FA	07-janv
U17D1	26621732	TOURAINE US	MISTRAL ACADEMIE	23-déc
U17D1	26621738	MISTRAL ACADEMIE	SCJ 1	
U16D1	26621462	ST DIDIER PERNES	AVIGNON OUEST	07-janv
U16D1	26621463	SCJ	AVIGNON AC	07-janv
U16D1	26621464	CALAVON FC	LE PONTET VEDENE	07-janv
U16D1	26621499	LES ANGLAS EMAF	CALAVON	
U16D1	26621500	SCL 1	SCJ 1	
U16D2	26905357	NYONS FC	SCJ 2	26-nov
U16D2	26905355	FCEA	ST SATURNIN US	07-janv
U16D2	26905356	BOLLENE RCB	E. AUBUNE	07-janv
U16D2	26905358	MALAUCENE RG	MONTEUX O.	07-janv
U16D2	26905676	ST JEAN DU GRES	MAILLANE SDE	10-déc
U16D2	26905376	FCEA	BOLLENE RCB	23-déc
U16D2	26905377	VILLENEUVE FC	NYONS FC	07-janv
U16D2	26905715	TOURAINE US	CHEVAL BLANC	07-janv
U16D2	26905392	SCJ 2	FCEA	
U15D1	26621038	ST DIDIER PERNES	ORANGE FC	07-janv
U15D1	26621039	MISTRAL ACADEMIE	JS APT	07-janv
U15D1	26621040	CAVAILLON ARC	PERTUIS USR	07-janv
U15D1	26621060	MISTRAL ACADEMIE	CAVAILLON ARC	23-déc
U15D1	26621074	US TOURAINE	ST DIDIER PERNES	



U14D1	26670175	LAPALUD US	ST DIDIER PERNES	20-déc
U14D1	26670222	ORANGE FC	VEDENE LE PONTET	
U14D2	26904498	VILLENEUVE FC	ORANGE FC	06-janv
U14D2	26904502	CAMARET AS	ST DIDIER PERNES	06-janv
U14D2	26926376	PROVENCE RC	VELLERON SO	06-janv
U14D2	26904806	AVIGNON US	LUBERON SC	06-janv
U14D2	26926057	CAMARET AS	MONTEUX FEMININ	27-janv
U14D2	26925973	CHEVAL BLANC	ST JEAN DU GRES	06-janv
U14D2	26904514	PROVENCE RC	LUBERON SC	
U14D2	26926381	ORANGE FC	VELLERON SO	
U14D2	26904828	AVIGNON US	LES ANGLES EMAF	
U14D2	26904827	US TOURAINE	CAVAILLON ARC	06-janv
U14D2	26904517	PROVENCE RC	ST DIDIER PERNES	
U14D2	26904519	DENTELLES FC	LES MINOTS DU VASIO	06-janv
U14D2	26925975	OPPEDE MAUBEC	VAL DURANCE FA	06-janv
17BRA	27070341	SCJ2	MJCV1	20-déc
17BRA	27070340	VENTOUX SUD	VILLENEUVE	20-déc
U15BRA	27207839	SCJ2	MALAUCE	17-déc
U15BRA	27208073	VENTOUX 2	SARRIANS 1	17-déc
U15BRA	27208075	CARPENTRAS FC	SORGUES ESP	17-déc
U15BRA	27208032	US TOURAINE	TARASCON FC	17-déc
U15BRA	27207866	ST SATURNIN US	DENTELLES FC	17-déc
U15BRA	27207894	ST SATURNIN US	APT JS	20-déc
U15BRA	27207896	LES ANGLES EMAF	MORIERES ACS	20-déc
U15BRA	27207840	SARRIANS 2	VENTOUX 1	17-déc
U15BRA	27207978	VILLENEUVE 2	ST REMY	20-déc

## SECTEUR COUPES

En raison d'un problème informatique, le tirage des coupes Grand Vaucluse est reporté au Mardi 19/12/2023, à huis clos.

## COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### Réunion du Mardi 12 décembre 2023

**Présents** : Mme DOSSARD (Présidente), M.BES, Mme DOUZON, M. LE GALL, Mme WIDORSKI, M. ZANDOMENEGHI, M. D'ASCANIO,

**Excusés** : M. ZAFRA, Mme GARCIA, Mme NOVELLI, M. VIDAL.

## CORRESPONDANCE

**LES MINOTS DU VASIO** : lu et pris note de votre mail Faire demande de changement d'horaire sur Footclub au club adverse pour le match du 21/01/24

**FC MONTEUX** : Lu et pris note de votre courrier Match du 05/11/23 reporté à une date ultérieure

**AS RASTEAU** : Lu et pris note de votre courrier pour la catégorie U13F

## SECTEUR CHAMPIONNATS

**Rappel aux clubs :**

**UTILISATION DE FOOTCLUBS POUR TOUTES DEMANDES DE MODIFICATION : DATE/ HORAIRES/ TERRAIN.**

**Important de signaler 8 jours minimum des modifications de lieux de matchs ou horaires sur FOOTCLUBS afin de permettre d'informer les arbitres prévus des changements.**

### CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

SUITE TIRAGE COUPE DE LA LIGUE, match du 19/11 reporté :

Match N° 26805121 du 15/10/23 ETOILE D'AUBUNE 1- FCF MONTEUX 2 se jouera le 17/12/23

Match N° 26805095 du 29/10/23 FCEA 1 – O. BARBENTANE se jouera le 17/12/23

### CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

**PROMOTION** : Les matchs non joués de la journée 7 du 05/11/23 sont reporté au 07/01/24  
La Journée 13 est reportée à une date ultérieure

**ESPOIR** : Les matchs non joués de la journée 7 du 05/11/23 sont reporté au 07/01/24  
La Journée 13 est reportée à une date ultérieure

La commission féminine intègre **LES MINOTS DES VASIO 2** dans le championnat Senior F à 8, poule Espoir

### CHAMPIONNAT U15 F A 8

Tous les matchs à reporter seront communiqués le 19/12/23.

Le match N°27587977 : ST JEAN DU GRES 2 / ACA 1 du 16/12/23 est reporté à une date ultérieure en raison de l'engagement en coupe ligue méditerranée ACA

Le match N°27587924 : FC CARPENTRAS 1 / AS RASTEAU 1 du 16/12/23 est reporté à une date ultérieure en raison de l'engagement en coupe ligue méditerranée CARPENTRAS

Le match N°27603742 : ENTENTE PHENIX CALAVON 1 / ACA 2 du 16/12/23 est reporté à une date ultérieure en raison de l'engagement en coupe ligue méditerranée ACA

En raison de l'engagement en COUPE LIGUE MEDITERRANEE du club D'ETOILE D'AUBUNE  
Les matchs du 16/12/23 N° 27587927 : CHEVAL BLANC / ETOILE D'AUBUNE 1 (Poule A) et N° 27603743 JSA / ETOILE D'AUBUNE 2 (Poule C) sont avancés au 09/12/23

### CHAMPIONNAT U13 F A 8

FESTIVAL FOOT :

Tour de qualification pour la finale départementale le 3 février 2024

Finale Festival Foot U13F le 06 AVRIL 2024

### FOOT ANIMATION

**RAPPEL : Les autorisations parentales ne sont pas autorisées pour les plateaux, les joueuses doivent avoir une licence officielle FFF pour participer aux plateaux féminins de U6F-U9F et U10F-U11F.**

Lors des plateaux, les licences des joueuses sont obligatoires et doivent être fournies au club recevant. Les feuilles de plateaux doivent être complétées par le club recevant et envoyées par mail avec les feuilles de licences via la boîte mail officiel au district à [secretariat@grandvauclose.fr](mailto:secretariat@grandvauclose.fr)

#### U6-U9F :

Prochain plateau le **20 janvier 2024** chez B de 10h00 à 12h00 :

<b>20 janvier 2024</b>	
<b>THEME : GALETTE DES ROIS</b>	
<b>PLATEAU 2 CHEZ B</b>	
A	ETOILE D'AUBUNE
B	BC ISLE
C	AC VEDENE LE PONTET
D	CALAVON FC 3 équipes
E	MONTEUX FCF 2 équipes
F	AC AVIGNON 2 équipes
G	TARASCON
H	ST JEAN DU GRES 2 équipes
I	EYRAGUES
J	VENTOUX SUD

Calendrier complet avec les nouvelles dates, feuilles de licences, et feuilles de plateaux disponible sur le site du DISTRICT.

Menu « DOCUMENTS », « INFOS PRATIQUES » sélectionner une catégorie « FEMINIENES » et « PLATEAU U6F – U9F »

#### U10-U11F :

Prochain plateau le **20 janvier 2024** chez C de 14h à 16h

<b>20 JANVIER 2024</b>
<b>THEME : GALETTE DES ROIS</b>

<u>SITE 1</u>		<u>SITE 2</u>	
<u>PLATEAU 3 CHEZ C</u>		<u>PLATEAU 3 CHEZ C</u>	
A	CHEVAL BLANC FC	A	COURTHEZON JONQUIERES 1
B	VEDENE LE PONTET AC	B	MONTEUX FCF 1
C	APT JS	C	MORIERES LES AVIGNON
D	CALAVON FC 1	D	AC AVIGNON 1
E	CHEVAL BLANC FC 2	E	COURTHEZON JONQUIERES 2
F	TARASCON FC 1	F	MONTEUX FCF 2
G	CALAVON FC 2	G	AC AVIGNON 2
H	PERTUIS USR	H	
I	TARASCON FC 2	I	
J		J	

Calendrier complet avec les nouvelles dates, feuilles de licences, et feuilles de plateaux disponible sur le site du DISTRICT.

Menu « DOCUMENTS », « INFOS PRATIQUES » sélectionner une catégorie « FEMININES » et « PLATEAU U10F – U11F »

Vous pourrez constater que les journées organisées en U10F et U11F sont en alternance avec les plateaux U8-U9 garçons afin de faciliter la participation des joueuses aux plateaux féminins.

## SECTEUR COUPE

L'ensemble de la Commission Féminine remercie les clubs présents lors du tirage des Coupe féminines.

### COUPE CHABAS SENIORS F A 11

1<sup>er</sup> tour 21 JANVIER (cadrage)

2<sup>ème</sup> tour 18 février

3<sup>ème</sup> tour 14 avril

FINALE 8 mai (À valider)

A jouer le 21 Janvier 2024

EXEMPT : FCF MONTEUX - ÉTOILE D'AUBUNE 1 – FC AUREILLE – PHENIX CAVAILLON

LES MINOTS DU VASIO / EYRAGUES 1

BARBENTANE 1 / LES ANGLES 1

ST REMY / VENTOUX SUD

FC ENTRAIGUES ALTHEN / US TOURAINE

### COUPE AMITIE SENIORS F A 8

1<sup>ER</sup> tour 17 décembre

2<sup>ème</sup> tour 28 janvier

3<sup>ème</sup> tour 18 février

4<sup>ème</sup> tour 14 avril

FINALE 8 mai (À valider)

A jouer le 17 Décembre 2023

FC ENTRAIGUES ALTHEN 2 / DENTELLES FC 1

CABANNES SDE 1 / RG MALAUCENE

BONNIEUX 1 / US LE THOR

RASTEAU 1 / TRAVAILLAN 1

CADEROUSSE / ESP GORDES 1

FC CHEVAL BLANC 1 / PHENIX CAVAILLON 2

MONTFAVET SC 1 / BEDARRIDES AS 1

O. NOVES 1 / ST JEAN DU GRES 1

AS VALAYANS / ST ANDIOL 1

ETOILE D'AUBUNE / VENTOUX SUD 2

AC VEDENE LE PONTET / MOLLEGES EYGALIERES 1

### COUPE GRIOLET 18F

1<sup>er</sup> tour 27 janvier (cadrage)

2<sup>ème</sup> tour 17 février

3<sup>ème</sup> tour 13 avril

FINALE 8 mai (À valider)

A jouer le 27 Janvier 2024

EXEMPT : RASTEAU – CARPENTRAS FC – GRAVESON – LES MINOTS DU VASIO – PERTUIS – CADEROUSSE – VENTOUX SUD

JS APT 1 / CHEVAL-BLANC 1

### COUPE GRAND VAUCLUSE 15F

1<sup>er</sup> tour 27 janvier

2ème tour 24 février  
3ème tour 30 mars  
4ème tour 13 avril  
FINALE 8 mai. (À valider)

A jouer le 27 Janvier 2024

PERTUIS USR 1 / PHENIX CAVAILLON 1  
AC AVIGNON 1 / AC VEDENE LE PONTET 1  
CHEVAL BLANC FC 1 / US TOURAINE1  
TARASCON 1 / RASTEAU 1  
COURTHEZON JONQUIERES SC 1 / JS APT 1  
ST JEAN DU GRES 1 / EYRAGUES 1  
CARPENTRAS FC 1 / LES MINOTS DU VASIO 1  
VENTOUX SUD 1 / ÉTOILE D'AUBUNE 1  
MONTFAVET SC / ST REMY 1

## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### Réunion du Vendredi 8 Décembre 2023

**Présents** : Mme GARCIA (Présidente de la Commission), M. ZEDGUENIDZE, M. ZANDOMENEGHI, MM. LAURENT, M. THIABAUD.

**Excusés** : M. COMBE, M. GOUSSET, Mme DOUZON.

Le Site du District Grand Vaucluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à le consulter : <https://grandvaocluse.fff.fr/>

DOCUMENTS > INFOS PRATIQUES > FOOT ANIMATION

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District  
[secretariat@grandvaocluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaocluse.fff.fr)

Calendrier des Dates

importantes :



### SANCTIONS – AMENDES :

Nous vous rappelons selon l'Annexe financières 2023/2024 :

A compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2023,

- |  |     |
|--|-----|
| - FORFAIT SIMPLE =                           | 30€ |
| - FORFAIT GENERAL =                          | 20€ |
| - Feuille de match illisible ou incomplète = | 30€ |
| - N° de licence manquant =                   | 10€ |

La commission a voté à l'unanimité que si trop de Forfaits sont déclarés par le même club et la même équipe, l'équipe se verrait exclue des Poules. Cela concerne toute les catégories.

Des Contrôles des Feuilles de matchs ont été effectués, et la commission a constaté beaucoup trop d'infraction au règlement du Foot Animation. Les irrégularités ont été transmises à la Commission compétente.

### SECTEUR : U12-13

**Le début des rencontres, coup d'envoi à 14H**  
**Accueil des équipes 13h30**

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir des U14, des U18, des U19, des U15F et U18F à 15H00.

Concernant les modifications d'horaires des rencontres, pour les clubs recevant en même temps des U11, U13 et U15F et U18F, merci de vous organiser **1 SEMAINE** avant vos rencontres afin de prévenir officiellement les clubs visiteurs des changements d'horaires (match avancé à 10H ou 10H30 ou 11H,.... Match déplacé à 15H ou 15H30 ou 16H, .....

#### POINTS DE RAPPEL sur le règlement des U13 :

- Seulement les licenciés (licence officielle FFF enregistrée) **U13, U12 ainsi que U11** à la condition d'y être autorisé médicalement dans la limite de **3 licenciés** peuvent être inscrits sur la feuille de match.
- La mixité est autorisée pour les U14F, U13F, U12F et U11F à la condition d'y être autorisée médicalement dans la limite de 3 licenciées.
- Les Autorisations parentales ne sont pas acceptées, les joueurs/joueuses sans licence officielle ne peuvent participer aux rencontres.
- Article – 160 Nombre de joueurs « MUTATION » : Dans toutes compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 1 maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des règlements généraux FFF.
- Le contrôle des licences doit être effectué avant le coup d'envoi.
- 1 Arbitre central doit être tiré au sort entre les 2 équipes, celui-ci doit avoir une licence officielle FFF (joueur, dirigeant).
- L'envoi de la feuille de match + la feuille des licences incombe au club recevant qui doit la faire parvenir au District dans les 48H. Les feuilles de matchs doivent être COMPLETEES et SIGNEES.
- **FMI pour les U12 et U13 de Niveau 1 à partir de la Phase 1.**

Des Contrôles des Feuilles de matchs ont été effectués, et la commission a constaté beaucoup trop d'infraction au règlement du Foot Animation. Les irrégularités ont été transmises à la Commission compétente.

#### ENVOI DES FEUILLES DE MATCHES :

Les feuilles de matchs doivent être récupérées par le club recevant et envoyées par mail via la boîte mail officiel au District à [secretariat@grandvauclose.fff.fr](mailto:secretariat@grandvauclose.fff.fr)  
Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail :  
CATEGORIE (U12-U13) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx – Niveau N° xx

**Le club recevant est responsable de l'envoi des feuilles de match.  
Il sera appliqué match perdu par pénalité en cas de non-réception de la feuille de match.**



## FESTIVAL FOOT

### DATES DE REPORT

**SAMEDI 16 OU 23 DECEMBRE 2023**

#### CLUBS CONCERNES :

POULE 3		POULE 4		POULE 20	
A	RC PROVENCE 4	A	ETOILE AUBUNE 3	A	TOUR D'AIGUES 3
B	SARRIANS COMETE 1	B	SARRIANS COMETE 2	B	VILLELAURE SOC 2
C	NYONS FC 1	C	DENTELLES FC 2	C	USR PERTUIS 3
D	DENTELLES FC 1	D	PROVENCE RC 2	D	FC CHEVAL BLANC 1
E	ORANGE FC 4	E	VENTOUX SUD 2	E	PLAN D'ORGON US 1

**ATTENTION : LES CLUBS N'AYANT PAS PU RECEVOIR LE FESTIVAL FOOT AU 2 DECEMBRE EN RAISON D'ARRETE MUNICIPAL SUR LEUR TERRAIN, DOIVENT JOUER LE 1<sup>ER</sup> TOUR LE 16 OU LE 23 DECEMBRE EN ACCORD AVEC L'ENSEMBLE DES CLUBS DE LA POULE CONCERNES.**

**Les joueurs ayant participé aux rencontres Festival foot le 2 décembre ne peuvent jouer aux dates de rattrapage du Festival Foot.**

#### MATCHS REPORTES – JOURNEE 1 :

**JOURNEE de rattrapage le 23/12/2023 ou 06/01/2024 ou avant si accord des clubs concernés.**

##### POULE 2 :

FC VILLENEUVE 3 – ST DIDIER PERNES 1 (arrêté municipal) **REPORTE AU 06/01**

##### POULE 3 :

STOC VILLELAURE 1 – FC AVIGNON OUEST 1 **REPORTE AU 06/01**

##### POULE 4 :

GJ MONDRAGON MORNAS 22 – ETOILE D'AUBUNE 22 **REPORTE AU 27/01**

FC VILLENEUVE 24 – FC VILLENEUVE 22 (arrêté municipal) **REPORTE AU 06/01**

##### POULE 6 :

RCB BOLLENE 1 – NYONS FC 1 (arrêté municipal) **REPORTE AU 06/01**

AS PIOLENC 1 – US LAPALUD 1 (arrêté municipal) **REPORTE AU 06/01**

##### POULE 7 :

AVS CAMARET 1 – US CADEROUSSE 1 (arrêté municipal) **REPORTE AU 06/01**

##### POULE 8 :

US LE THOR 1 – FC CHEVAL BLANC 1 **REPORTE AU 06/01**

##### POULE 10 :

RCB BOLLENE 22 – ORANGE FC 24 (arrêté municipal) **REPORTE AU 06/01**

AC AVIGNON 24 – RC PROVENCE 22 **REPORTE AU 06/01**

##### POULE 11 :

FC VILLENEUVE 26 – ARC CAVAILLON 22 (arrêté municipal) **REPORTE AU 06/01**  
AC AVIGNON 22 – US AVIGNON 22 **REPORTE AU 06/01**

POULE 12 :  
US LAPALUD 2 – VENTOUX SUD 4 (arrêté municipal) **REPORTE AU 06/01**

POULE 13 :  
US AVIGNON 1 – FC VILLENEUVE 5 **REPORTE AU 06/01**

POULE 18 :  
BOLLENE FOOT 1 – ETOILE D AUBUNE 3 (arrêté municipal) **REPORTE AU 06/01**  
US SERIGNAN 1 - MONDRAGON MORNAS (demande de report) **REPORTE AU 06/01**  
RC PROVENCE 4 – NYONS FC 2 **REPORTE AU 06/01**

POULE 21 :  
US LE THOR 3 – US TOURAINE 3 **REPORTE AU 06/01**

POULE 23 :  
CAUMONT FC 2 – US AVIGNON **REPORTE AU 06/01**

**RAPPEL - Feuilles de match Non reçues – JOURNEE 1 :**

POULE 8 :  
US TOURAINE 1 – SO VELLERON 1

POULE 10 :  
FC TARASCON 22 – AVS CAMARET 22

POULE 11 :  
US TOURAINE 22 – FC CHEVAL BLANC 22

POULE 14 :  
ST ANDIOL OLYMPIQUE 1 – MORIERES ACS 1

POULE 18 :  
JS VISAN 1 – AS PIOLENC 2

POULE 20 :  
JSA 3 – FCEA 2

POULE 22 :  
LES ANGLES EMAF 3 – US AVIGNON 3  
FC TARASCON 1 – US LE THOR 2

**MATCHS REPORTEES – JOURNEE 2 :**

**JOURNEE de rattrapage le 23/12/2023 ou 06/01/2024 ou avant si accord des clubs concernés.**

POULE 12 :  
ETOILE D'AUBUNE 1 – COM SARRIANS **REPORTE AU 23/12**

POULE 18 :  
ETOILE D'AUBUNE 3 – JS VISAN 1 **REPORTE AU 23/12**

**RAPPEL - Feuilles de match Non reçues – JOURNEE 2 :**

POULE 10 :  
AVS CAMARET 22 – RC PROVENCE 22  
ORANGE FC 24 – VENTOUX SUD 22

POULE 11 :  
US AVIGNON 22 – US TOURAINE 22

POULE 13 :  
FC CARPENTRAS 1 – FC AVIGNON OUEST 3

POULE 16 :  
MAILLANE/EYRAGUES 2 – ST JEAN DU GRES FONTVIEILLE 1

POULE 19 :  
FC FEMININ MONTEUX 1 – ESP SORGUES 1

POULE 22 :  
US AVIGNON 3 – FC TARASCON 1

**MATCHS REPORTEES – JOURNEE 3 :**

**JOURNEE de rattrapage le 23/12/2023 ou 06/01/2024 ou avant si accord des clubs concernés.**

POULE 15  
PLAN D ORGON US – MISTRAL ACADEMIE **REPORTE AU 06/01**

POULE 23 :  
LES ANGLES EMAF – CHATEAURENARD FA **REPORTE AU 06/01**

**RAPPEL - Feuilles de match Non reçues – JOURNEE 3 :**

POULE 1 :

LES ANGLÉS EMAF – VEDENE LES PONTET AC

POULE 3 :  
AVIGNON OUEST FC – MOLLEGES/EYGALIERES FC

POULE 4 :  
MONDRAGON/MORNAS GJ – ORANGE FC

POULE 6 :  
PIOLENC AS – BOLLENE RCB  
ORANGE FC – NYONS FC

POULE 7 :  
VENTOUX SUD FC – CADEROUSSE US  
ORANGE FC – MONTEUX O.

POULE 9 :  
ST REMY FC – ALPILLES FC

POULE 10 :  
VENTOUX SUD FC – BOLLENE RCB  
RC PROVENCE – RC PROVENCE

POULE 11 :  
LA TOUR D'AIGUES US – AVIGNON AC  
ST JEAN DU GRES FONTV – CHEVAL BLANC FC

POULE 12 :  
SARRIANS COM – RC PROVENCE  
GRES D'ORANGE US – VENTOUX SUD FC

POULE 13 :  
AVIGNON US – CARPENTRAS FC  
CARPENTRAS FC – VILLENEUVE FC

POULE 16 :  
TARASCON SC – GRAVESON ENT

POULE 18 :  
BOLLENE FOOT – RC PROVENCE  
VISAN JS 6 NYONS FC

POULE 19 :  
CARPENTRAS FC – MONTEUX FCF  
GRES D'ORANGE US – CAROMB SPC

POULE 23 :  
MONTFAVET SPC – CAUMONT FC  
TARASCON SC – AVIGNON US

### FORFAITS SIMPLES – JOURNEE 3 :

**POULE 23 : GRAVESON ENT 3**

## SECTEUR : U10-11

**Le début des rencontres, coup d'envoi à 14H  
Accueil des équipes 13h30**

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir des U14, des U18, des U19, des U15F, des U18F à 15H00.

Concernant les modifications d'horaires des rencontres, pour les clubs recevant en même temps des U11, U13, U15F et U18F, merci de vous organiser **1 SEMAINE** avant vos rencontres afin de prévenir officiellement les clubs visiteurs des changements d'horaires (match avancé à 10H ou 10H30 ou 11H,.... Match déplacé à 15H ou 15H30 ou 16H, .....

### POINTS DE RAPPEL sur le règlement des U11 :

- Seulement les licenciés (licence officielle FFF enregistrée) **U11, U10 ainsi que U9** à la condition d'y être autorisé médicalement dans la limite de **3 licenciés** peuvent être inscrits sur la feuille de match.
- La mixité est autorisée pour les U12F, U11F, U10F et U9F à la condition d'y être autorisée médicalement dans la limite de 3 licenciées.
- Les Autorisations parentales ne sont pas acceptées, les joueurs/joueuses sans licence officielle ne peuvent participer aux rencontres.
- Le contrôle des licences doit être effectué avant le coup d'envoi.
- L'envoi de la feuille de match + la feuille des licences incombe au club recevant qui doit la faire parvenir au District dans les 48H. Les feuilles de matchs doivent être COMPLETEES et SIGNEES.

### ENVOI DES FEUILLES DE MATCHES :

Les feuilles de matchs doivent être récupérées par le club recevant et envoyées par mail via la boîte mail officiel au District à [secretariat@grandvauclose.fff.fr](mailto:secretariat@grandvauclose.fff.fr)  
Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail :  
CATEGORIE (U10-U11) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx – Niveau N° xx

**Le club recevant est responsable de l'envoi des feuilles de match.  
Il sera appliqué match perdu par pénalité en cas de non réception de la feuille de match.**

# CHALLENGE DEPARTEMENTAL DU SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023

## FEUILLE DE CHALLENGE NON RECUES :

ZONE NORD :

ZONE SUD :

ZONE CENTRE :

Poule 10 : ST DIDIER PERNES – Feuilles de Challenge illisibles, merci d'envoyer vos documents en format pdf.

POULE 15 : CARPENTRAS FC – Manque la Feuille de résultats dans votre envoi.

## FORFAIT :

SARRIANS COM 3  
BOLLENE RCB 2  
VISAN JS 1  
ST SATURNIN 2  
VENTOUX SUD FC 4  
LES VALAYANS 1  
ENTRAIGUES/ALTHEN ENT 2  
SERRES US 1

## MATCHS REPORTEES – JOURNEE 1 :

**JOURNEE de rattrapage le 23/12/2023 ou 06/01/2024 ou avant si accord des clubs concernés.**

Poule 1 : CAUMONT FC 1 **REPORTE AU 06/01**  
Poule 2 : ST DIDIER PERNES 1 **REPORTE AU 06/01**  
Poule 3 : ST DIDIER PERNES 3 **REPORTE AU 06/01**  
Poule 8 : VILLENEUVE FC 2 **REPORTE AU 06/01**  
Poule 10 : BOLLENE RCB 2 **REPORTE AU 06/01**  
Poule 11 : ST DIDIER PERNES 5 **REPORTE AU 06/01**  
Poule 12 : AVIGNON US 4 **REPORTE AU 06/01**  
Poule 12 : VILLENEUVE FC 6 **REPORTE AU 06/01**  
Poule 14 : CAUMONT FC 2 **REPORTE AU 06/01**  
Poule 16 : ORANGE FC 2 **REPORTE AU 06/01**  
Poule 19 : COURTHEZON/JONQUIERES SC 6 **REPORTE AU 06/01**  
Poule 21 : VAL DURANCE FA 4 **REPORTE AU 06/01**

## AMANDES - Feuilles de matchs Non reçues – JOURNEE 1 :

Poule 2 : MISTRAL ACADEMIE 1  
Poule 3 : ORANGE FC 1 – VELLERON SO 1  
Poule 5 : MORIERES ACS 1  
Poule 6 : ORANGE FC 3 - PIOLENC AS 2  
Poule 7 : CARPENTRAS FC 2  
Poule 8 : LE THOR US 1 – MISTRAL ACADEMIE 2  
Poule 11 : VELLERON SO 4  
Poule 12 : ENT ENTRAIGUES/ALTHEN 3  
Poule 13 : CHATEAURENARD FA 3  
POULE 13 : EYRAGUES O 3  
Poule 14 : ST ANDIOL O 1  
Poule 15 : MAILLANE SDE 2  
Poule 16 : MONDRAGON/MORNAS 2  
POULE 16 : LAPALUD US 1  
Poule 17 : VELELRON SO 3  
Poule 18 : EYRAGUES O 2  
Poule 19 : PIOLENC AS 3

## MATCHS REPORTEES – JOURNEE 2 :

**JOURNEE de rattrapage le 23/12/2023 ou 06/01/2024 ou avant si accord des clubs concernés.**

Poule 16 : CAMARET AS 2 **REPORTE AU 06/01**  
Poule 19 : LES MINOTS DU VASIO 4 **REPORTE AU 06/01**

## AMENDES - Feuilles de matchs Non reçues – JOURNEE 2 :

Poule 4 : AVIGNON US 1  
Poule 13 : EYRAGUES O. 3  
Poule 14 : CABANNES SDE 1

## FORFAITS SIMPLES – JOURNEE 2 :

Poule 9 : GRAVESON ENT 2

## MATCHS REPORTEES – JOURNEE 3 :

**JOURNEE de rattrapage le 23/12/2023 ou 06/01/2024 ou avant si accord des clubs concernés.**

POULE 2 : VENTOUX SUD FC **REPORTE AU 23/12 ou 06/01**  
POULE 8 : LES ANGLÉS EMAF **REPORTE AU 23/12 ou 06/01**



POULE 10 : SARRIANS COM **REPORTE AU 23/12 ou 06/01**  
POULE 11 : VENTOUX SUD FC – ETOILE D'AUBUNE **REPORTE AU 23/12 ou 06/01**  
POULE 16 : SARRIANS COM **REPORTE AU 23/12 ou 06/01**  
POULE 17 : LES VALAYANS **REPORTE AU 23/12 ou 06/01**  
POULE 18 : LA TOUR D'AIGUES 2 – LA TOUR D'AIGUES 3 **REPORTE AU 23/12 ou 06/01**  
POULE 19 : VENTOUX SUD **REPORTE AU 23/12 ou 06/01**  
POULE 21 : LES VIGNERES FC

#### RAPPEL - Feuilles de matchs Non reçues – JOURNEE 3 :

POULE 1 : NOVES O.  
POULE 2 : ST DIDIER PERNES  
POULE 3 : AUTRE PROVENCE US –PIOLENC AS  
POULE 4 : AVIGNON AC –AVIGNON CFC – AVIGNON US  
POULE 5 : GRAVESONT ENT  
POULE 6 : VISAN JS – MONDRAGON/MORNAS GJ – CAMARET AS  
POULE 7 : RASTEAU  
POULE 12 : AVIGNON AC – AVIGNON US – AVIGNON CFC  
POULE 13 : ST JEAN DU GRES FONTV  
POULE 15 : CHEVAL BLANC FC  
POULE 16 : CAMARET AS – LAPALUD US  
POULE 18 : CAVAILLON ARC  
POULE 19 : RC PROVENCE  
POULE 20 : SORGUES ESP – AVIGNON CFC  
POULE 21 : PERTUIS USR

#### FORFAITS SIMPLES – JOURNEE 3 :

POULE 2 : VEDENE LE PONTET 1 AC  
POULE 7 : CALAVON FC  
POULE 9 : GRAVESON ENT  
POULE 19 : LAPALUD US  
POULE 21 : CHEVAL BLANC FC

#### FORFAIT GENERAL :

POULE 6 : SAHUNE

## SECTEUR : U8-U9



**SAMEDI 16 DECEMBRE 2023**

**PLATEAU FUTSAL** pour les U6-U7 & U8-U9

Le plateau est ouvert à tous les clubs du District Grand Vaucluse.

L'inscription se fait via le formulaire disponible sur le Site du District.

Site accueil : Vaison la romaine et Vedène.

U6-U7 : le matin – 9h30 – 12H

U8-U9 : l'après-midi – 13h30 – 16h30

Lors de la constitution des Poules U8-U9, nous intégrerons Maximum 2 équipes du même club par

Poule.

Des dérogations sont acceptées selon le secteur afin de ne pas faire 45 min ou plus de route pour les enfants et leurs parents.

#### ENVOI DES FEUILLES DE PLATEAUX :

Les feuilles de plateaux doivent être récupérées par le club recevant et envoyées par mail via la boîte mail officiel au District à [secretariat@grandvacluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvacluse.fff.fr)

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail :

CATEGORIE (U8-U9) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx.

**Les Autorisations parentales ne sont pas acceptées, les joueurs/joueuses sans licence officielle ne peuvent participer aux rencontres.**

#### AMANDES – FEUILLES DE PLATEAU NON RECUES – JOURNEE 3 CHEZ C :

POULE 11 : APT JS  
POULE 15 : BOLLENE MJCV  
POULE 16 : ENTRAIGUES/ALTHEN FC  
POULE 26 : MONDRAGON/MORNAS GJ  
POULE 30 : CAVAILLON ARC

#### RAPPEL - Feuille de Plateau manquante – JOURNEE 4 CHEZ D:

POULE 1 : ST REMY FC  
POULE 3 : JONQUIERES SC  
POULE 4 : LE THOR US  
POULE 11 : GOULT ROUSSILLON AV  
POULE 15 : SERIGNAN  
POULE 16 : ST SATURNIN LES AVIGNON  
POULE 19 : VISAN JS  
POULE 20 : NOVES O.  
POULE 23 : ST REMY FC  
POULE 29 : MONDRAGON/MORNAS  
POULE 31 : AVIGNON AC

#### **CLUBS ABSENTS aux plateaux de la JOURNEE 4 :**

LES ANGLÉS EMAF 3 – ENTRAIGUES/ALTHEN 2 – MISTRAL ACADEMIE 2 – MONDRAGON/MORNAS 1 – MONDRAGON/MORANS 2.

#### **PARTICIPATION DES EQUIPES FEMININES AUX PLATEAUX EFF :**

La communication entre clubs participant à des compétitions sportives est essentielle pour assurer le bon déroulement des événements.

Si un club qui a inscrit des équipes féminines en catégories U8-U9 prévoit de participer à un plateau de football EFF (École Féminine de Football), il est en effet recommandé de prévenir le club organisateur du plateau U8-U9 de votre absence. Cela permet d'organiser plus efficacement l'événement et de faire en sorte que toutes les équipes soient correctement réparties dans les rencontres.

Votre absence au plateau U8-U9 sera bien entendu pris en considération par la commission foot animation.

Lorsque vous prévoyez de ne pas participer à un plateau U8-U9, il est poli et respectueux de prévenir le club organisateur le plus tôt possible, idéalement plusieurs jours à l'avance, pour qu'ils puissent ajuster l'organisation en conséquence.

Il est important de maintenir une communication ouverte et respectueuse entre les clubs pour garantir que les événements sportifs se déroulent de manière harmonieuse. Cela permet également d'éviter des perturbations inutiles et d'assurer une expérience positive pour tous les participants.

### **SECTEUR : U6-U7**



**SAMEDI 16 DECEMBRE 2023**

**PLATEAU FUTSAL** pour les U6-U7 & U8-U9

Le plateau est ouvert à tous les clubs du District Grand Vaucluse.

L'inscription se fait via le formulaire disponible sur le Site du District.

Site accueil : Vaison la romaine et Vedène.

U6-U7 : le matin – 9h30 – 12H

U8-U9 : l'après-midi – 13h30 – 16h30

Lors de la constitution des Poules U6-U7, nous intégrerons Maximum 2 équipes du même club par

Poule.

Des dérogations sont acceptées selon le secteur afin de ne pas faire 45 min ou plus de route pour les enfants et leurs parents.

#### **ENVOI DES FEUILLES DE PLATEAUX :**

Les feuilles de plateaux doivent être récupérées par le club recevant et envoyées par mail via la boîte mail officiel au District à [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail :

CATEGORIE (U6-U7) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx.

**Les Autorisations parentales ne sont pas acceptées, les joueurs/joueuses sans licence officielle ne peuvent participer aux rencontres.**

#### **AMENDES Feuilles de plateau Non reçues – JOURNEE 2 CHEZ B :**

Poule 6 : CAVAILLON ARC

Poule 11 : VISAN JS

Poule 16 : AVIGNON OUEST FC

#### **RAPPEL - Feuilles de Plateau Non reçues – JOURNEE 3 – CHEZ C :**

POULE 1 : ST DIDIER PERNES

POULE 2 : MONTFAVET SC

POULE 6 : GORDES ESP

POULE 8 : CADEROUSSE US

POULE 16 : ENTRAIGUES/ALTHEN FC

POULE 17 : TARASCON SC

#### **CLUBS ABSENTS aux plateaux de la JOURNEE 3 :**

LA TOUR D AIGUES US 4 – BC ISLE 3 – LAPALUD US 2 – BOLLENE RCB 2 – MISTRAL ACADEMIE 1 - SORGUES ESP 2 – ALPILLES FC – SAHUNE – SERRES US 2 – VAL DURANCE FA 1 – CHEVAL BLANC FC 1

#### **PARTICIPATION DES EQUIPES FEMININES AUX PLATEAUX EFF :**

La communication entre clubs participant à des compétitions sportives est essentielle pour assurer le bon déroulement des événements.

Si un club qui a inscrit des équipes féminines en catégories U6-U7 prévoit de participer à un plateau de football EFF (École Féminine de Football), il est en effet recommandé de prévenir le club recevant du plateau U6-U7 de votre absence. Cela permet d'organiser plus efficacement l'événement et de faire en sorte que toutes les équipes soient correctement réparties dans les rencontres.

Votre absence au plateau U6-U7 sera bien entendu pris en considération par la commission foot animation.

Lorsque vous prévoyez de ne pas participer à un plateau U6-U7, il est poli et respectueux de prévenir le club organisateur le plus tôt possible, idéalement plusieurs jours à l'avance, pour qu'ils puissent ajuster l'organisation en conséquence.

Il est important de maintenir une communication ouverte et respectueuse entre les clubs pour garantir que les événements sportifs se déroulent de manière harmonieuse. Cela permet également d'éviter des perturbations inutiles et d'assurer une expérience positive pour tous les participants.

#### **ORGANISATION DES PLATEAUX U6-U7 :**

Temps de jeu : 50 Minutes

1<sup>ère</sup> rotation : Ballon magique

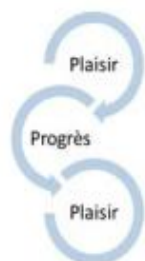
2<sup>ème</sup> rotation : Match 4c4 (3 + 1 GB)

3<sup>ème</sup> rotation : Match 4c4 (3 + 1 GB)

4<sup>ème</sup> rotation : Match 4c4 (3 + 1 GB)

5<sup>ème</sup> rotation : Match 4c4 (3 + 1 GB)

Permettre à TOUS les enfants de PROGRESSER, de JOUER et de prendre du PLAISIR



	TEMPS DE JEU EFFECTIF	NIVEAU	NOMBRE DE POSSESSIONS
BALLON MAGIQUE	7'15"	Enfant « débutant »	13,5
		Enfant « débrouillé »	14,5
MATCH	5'35"	Enfant « débutant »	11
		Enfant « débrouillé »	18

En moyenne: **30 secondes GAGNEES** à chaque but marqué dans des buts avec filets



Direction Technique Nationale - La pratique U6-U7

PERFORMANCES 2024

## LE BALLON MAGIQUE

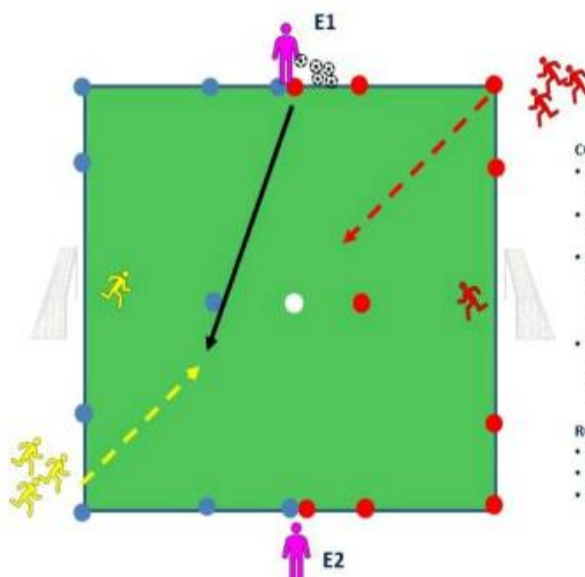
U6

U7

OPTIMISATION DES TEMPS D'ACTIVITÉ ET DES CONTENUS PROPOSÉS

### GRANDS PRINCIPES

- Educateur équipe 1 (E1) transmet le ballon au 1er joueur rouge ou jaune (passe dans les pieds du joueur).
- Le joueur ayant le ballon doit aller marquer dans le but adverse en éliminant son adversaire.
  - Si l'adversaire récupère le ballon, il tente de marquer à son tour.
  - Si le ballon est récupéré par le GB, relance à son partenaire.
  - Si le ballon sort en touche ou en sortie de but, E1 injecte un 2<sup>ème</sup> ballon en criant « Ballon magique ». Les joueurs se disputent alors ce ballon.
  - À la fin de la séquence, les enfants quittent le terrain par les portes latérales et on recommence avec 2 autres.



### CONSEILS pour E1 :

- Ne pas dépasser 30 secondes de jeu (1 à 2 ballons)
- Ne pas donner le ballon toujours à la même équipe
- Sur le ballon magique, donner correctement le ballon (à la main ou aux pieds) pour favoriser le contrôle de la part des enfants.
- Essayer de donner le ballon à un joueur/joueuse l'ayant eu le moins souvent.

### ROLE DE E2 :

- Conseiller, guider les joueurs
- Contrôler le temps de la séquence
- Au bout de 4 passages, changer les GB



Direction Technique Nationale - La pratique U6-U7

PERFORMANCES 2024

Guide éducateurs à retrouver sur le Site du District Grand Vacluse : <https://grandvacluse.fff.fr/>

Dans l'onglet DOCUMENTS > INFOS PRATIQUES > Foot Animation > Guide de l'éducateur U6 à U9.

## ARBITRAGE

### COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

### Réunion du Vendredi 08 Décembre 2023

**Présents** : MM. Jean Daniel COLLEMAN (Président), BEN AISSA Akim, KINNOUS Chaïb, Adil MOURABIT, ZEGHLI Mourad, DE CASTRO SILVA Loïc

**Excusés** : MM. MAKECHOUCHE Youssef, BOUAISS Fouad, EZKIYOUH Mohamed, VAN MEEL Alan, BEN MALEM Abdellatif Mmes SPALACCI Sarah, BADJI Sabah,

**Reçus** : MM. Ouadi GARCHI, Cyril POPESCU, Rachid TALBI, Samir EL HAMZAOUI, Mohamed BEN MALEM, Soufian EL OUARYAGHLI, Ramdan ZENASNI.

**Téléphone** : Monsieur AGBY Aziz pour dates rattrapage test écrit, Cedric DÉSOLA,

**SOLIDARITE** : Certains d'entre vous ont été touchés par le deuil qui a frappé Cyril. La CDA s'associe à la demande de plusieurs arbitres et propose sur la base du volontariat de reverser tout ou partie de vos indemnités d'arbitrage du Week End des 16 & 17 décembre.

Il vous suffira d'envoyer un mail à la comptabilité du district avec vos intentions. Une cagnotte sera ainsi reversée à Cyril, à laquelle s'associe le District, la CDA et l'UNAF.

Nous vous remercions par avance de votre geste de solidarité.

## **RAPPEL REUNION PLENIERE VENDREDI 15 DECEMBRE A PARTIR DE 18H30**

**RAPPEL PEREQUATION** : La CDA rappelle que les frais d'arbitrage sont réglés via la péréquation, qu'en aucun cas (sauf coupe de France) les arbitres ne peuvent demander à être réglés directement par les clubs.

## **RAPPEL NUMERO CONTRAIREMENTS 06 73 86 35 55**

### **Lecture et approbation PV du 01 décembre 2023**

- PV approuvé à l'unanimité

### **Propos racistes :**

*Nous demandons à tous les arbitres d'être intransigeants sur ce sujet, comme nous vous l'avons rappelé lors du stage de rentrée. L'attitude à adopter en cas de propos racistes dans l'enceinte du stade, quel qu'en soit l'auteur est la suivante :*

#### **1. Interrompre le match en cas de comportements racistes (insultes ou chants)**

Nos arbitres doivent arrêter le match (5 à 10 minutes maximum) et demander aux dirigeants des deux clubs de demander aux supporters de stopper ces agissements immédiatement.

#### **2. Suspendre le match à nouveau si les comportements racistes ne cessent !**

Nos arbitres doivent renvoyer tous les joueurs aux vestiaires afin d'avoir une prise de conscience du public et des dirigeants des deux clubs. Dans le même temps il est important que le délégué sur place note tous les incidents.

#### **3. Arrêter définitivement le match en cas d'incident raciste grave**

Si le calme revient, l'arbitre peut reprendre le match mais en cas de nouveaux débordements il arrête définitivement le match. Et un rapport devra alors être transmis aux instances.

### **Courriers officiels :**

- **Monsieur BOUYIRI Adame**, Reçu votre feuille de frais, transmise service comptabilité
- **Monsieur ALLIO Bernard** : Reçu votre rapport
- **Monsieur VASSE Guillaume**, Reçu votre candidature référent D4, celle-ci a été acceptée
- **Monsieur LACHACHTI Sébastien**, Le match été à 9h00 depuis mardi 28/11/23 il faut actualiser votre désignation pour éviter ce problème.
- **Monsieur BOUBKARI Abid**, Reçu votre courriel d'excuse pour l'absence au test écrit du samedi 2 décembre 2023 la CDA vous invite prendre note des dates de rattrapages indiqué ci-dessous.
- **Monsieur ESSADIKI Youssef**, Reçu votre courriel, la commission des arbitres transmet votre demande au pôle désignation.
- **Monsieur IKAN Mohamed** Reçu votre courriel d'excuse pour l'absence au test écrit du samedi 2 décembre 2023, la CDA vous invite prendre note des dates de rattrapages indiqué ci-dessous.
- **Monsieur ZIAR Mohamed**, Reçu votre courriel et note de frais, transmet au service comptabilité.
- **Monsieur DEABJI Ilias**, Reçu votre note de frais, transmet au service comptabilité
- **Monsieur AOULAD Ahmed**, Reçu votre courriel d'excuse, une autre invitation vous sera envoyé
- **Monsieur DE CASTRO SILVA Loïc**, Reçu votre courriel transmis au service comptabilité.
- **Monsieur IKAN Moussa** Reçu votre courriel transmis au service comptabilité
- **Monsieur OUAHNICH Stéphane**, Reçu les excuses pour l'absence de votre fils à la formation, transmis au pôle formation

### **Courriers clubs :**

- **AVS CAMARET**, Reçu votre courriel, lu pris note.
- **PHENIX FEMININ CAVAILLON** : Reçu votre courriel, lu pris note.
- **U.S CADEROUSSE** : Reçu votre courriel, lu pris note.

### **Courriers ligue méditerranée**

- **LIGUE MEDITERRANEE SERVICE COMPETITIONS**, Reçu votre courriel concernant La rencontre U14R – 26181918 – A.C. LE PONTET VEDENE / ENT.S. DU CANNET ROCHEVILLE se jouera le samedi 09 décembre 2023 à 14h au stade Montbord.
- **LIGUE MEDITERRANEE SERVICE CTRA**, Reçu votre courriel d'excuse pour l'absence à notre plénière.

### **Tests écrits :**

- **LES DATES DE RATTRAPAGE DES TESTS ECRITS SENIORS ONT ETE ARRETEES AUX :**
  - **Samedi 16 décembre**
    - 1<sup>ère</sup> cession de 9h00 à 10h00
    - 2<sup>ème</sup> cession de 10h00 à 11h00
  - **Mardi 19 décembre de 18h30 à 20h30**
    - 1<sup>ère</sup> cession de 18h30 à 19h30
    - 2<sup>ème</sup> cession de 19h30 à 20h30

La CDA rappelle qu'il n'y aura pas d'autres dates de rattrapage et que les arbitres n'ayant pas satisfait aux différents tests, se verront appliquer les dispositions du règlement intérieur.

#### ➤ Jeune Arbitre de District :

La date du test écrit est le **samedi 13 janvier 2024 à 10h00 au District**, l'ensemble des arbitres sont priés de prendre toutes leurs dispositions afin de satisfaire à ce test.

**Les arbitres qui n'auront pas obtenu la note requise, se verront appliquer les dispositions du règlement intérieur.**

### **CONTRÔLES :**

**La CDA rappelle que les contrôles seront effectués de façon inopinée, qu'une stricte application des règlements devra être respectée,**

**toute personne se rendant coupable d'un manquement à l'éthique sportive, (divulgence d'un contrôle par tout moyen que ce soit) se verra appliquer les sanctions prévues au règlement intérieur.**

Les montées et descentes seront conformes au règlement intérieur et proportionnelles au nombre d'arrivées avec des descentes en cascade par catégorie.

### Questions diverses :

***La date de rattrapage du test physique jeunes et seniors (n'ayant pas pour raison médicale effectué le test), est fixé au samedi 13 janvier 2024 à partir de 8h30.***

***A cette occasion, les jeunes passeront leurs test écrit.***

➤ *Les arbitres seniors n'ayant pas passé le test physique pour toute autre raison que médicale, se verront appliquer les sanctions prévues par le règlement intérieur.*

Le Président lève la séance à 21 : 30